

**Motion du 17 janvier 2007 de Mmes Alexandra Rys, Nelly Hartlieb, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, Robert Pattaroni et Jean-Charles Lathion: «Congé paternité ou l'importance du rôle et de la disponibilité du père lors de l'arrivée de l'enfant».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 avril 2007)

*MOTION*

Considérant:

- qu'il est nécessaire de développer des mesures favorables aux familles permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle;
- que le père doit pouvoir être disponible et soutenir la mère pendant les premiers jours suivant la venue de leur enfant;
- qu'il est important de donner la possibilité au père de s'impliquer, notamment émotionnellement, dans la relation avec son enfant dès les premiers jours;
- qu'il existe en Suisse des expériences concluantes en matière de congé paternité dans les entreprises privées: Swiss Re, Swisscom, Migros, Banque Coop, Centre social protestant, UBS;
- que le statut actuel du personnel de la Ville de Genève n'accorde que deux jours au père à la naissance de son enfant;
- que la législation fédérale laisse aux employeurs la compétence d'introduire un congé paternité;
- que plusieurs modèles de financement de cette prestation peuvent être envisagés, dans lesquels la charge financière n'incombe pas entièrement à l'employeur,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- introduire un congé paternité pour les collaborateurs de la Ville de Genève en prévoyant une prise en charge financière partagée entre employeur et employés;
- trouver une compensation financière, pour la part de la prise en charge de cette prestation incombant à l'employeur, dans une rubrique budgétaire existante.